

Renforcement du pouvoir économique des femmes

L'approche du CECI



1. Introduction

Le CECI, une organisation de coopération internationale, créée en 1958 au Québec, appuie et contribue depuis plusieurs années à différents projets visant l'autonomisation des femmes. Ce sont parfois des projets de développement ciblant des enjeux spécifiques aux femmes ou des projets (de développement ou humanitaires) ayant des composantes transversales contribuant aussi à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. L'accès des femmes et des filles à l'éducation, le respect des droits des femmes, l'élimination des violences faites aux femmes/filles, l'accès et le contrôle des ressources, etc., sont toutes des thématiques qui peuvent être à la fois spécifiques ou transversales dans les projets du CECI. Dans le cadre de sa politique d'égalité entre les femmes et les hommes, le CECI a développé un positionnement et un modèle d'intervention visant le « *Renforcement du pouvoir économique des femmes* ».

2. Bien-fondé

En réactualisant sa politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2007, le CECI a réaffirmé fortement son engagement à promouvoir les droits des femmes et des filles par un développement inclusif, équitable et durable qui transforme les rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons.

L'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes, le renforcement du pouvoir des femmes et la détermination à combattre toute forme de discrimination fondée sur le genre sont les éléments fondamentaux de notre conception d'un développement durable, basé sur les droits, et d'une lutte efficace à la pauvreté et à l'exclusion, des éléments au centre de la mission du CECI.

Le CECI cherche à agir sur la complexité des rapports sociaux, économiques, politiques et environnementaux qui peuvent représenter des entraves à la participation et au renforcement du pouvoir des femmes et des filles. Dans un contexte, où les inégalités entre les femmes et les hommes sont persistantes, il est essentiel de développer des mesures spécifiques auprès des femmes et des filles afin d'agir sur les politiques, les pratiques et les attitudes qui renforcent les inégalités et les rapports de pouvoir inégaux entre les femmes et les hommes. Dans un contexte humanitaire, suite à une catastrophe naturelle ou humaine, les discriminations que vivent les femmes se retrouvent exacerbées et les rapports entre les femmes et les hommes sont au cœur des enjeux de relèvement et de reconstruction et doivent être ciblés pour garantir la prise en compte des besoins des femmes et un accès égal des femmes et des hommes aux initiatives de réponse.

Certaines mesures doivent aussi cibler spécifiquement les hommes et les garçons car le renforcement du pouvoir économique des femmes passe aussi par l'ouverture et la reconnaissance des hommes aux inégalités affectant spécifiquement la capacité d'agir des femmes à travers des masculinités dominantes qui viennent influencer négativement les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes.

Le renforcement du pouvoir économique est, avant tout, une **question de justice et de droits**, mais également un enjeu économique incontournable.

Lorsque nous parlons du renforcement du pouvoir économique des femmes, nous parlons d'un pouvoir positif et non pas d'un « pouvoir sur d'autres » ou d'un rapport de domination ou de subordination.

Le processus de renforcement du pouvoir économique permet aux femmes :

- de consolider leur confiance et leur estime de soi, d'influer et de contribuer en toute égalité à la croissance économique de leur pays et de leur collectivité;
- d'avoir un accès équitable aux ressources et aux opportunités économiques et d'exercer un contrôle équitable sur celles-ci;
- de générer des ressources suffisantes, d'une manière durable, pour qu'elles puissent répondre à leurs besoins et à ceux des personnes à leur charge, d'assurer leur autonomie et leur épanouissement au sein de leur famille et de la communauté et d'avoir une capacité d'épargne pour réinvestir dans leurs activités économiques et faire face aux situations d'urgence;
- d'avoir la capacité de prendre des décisions concernant les bénéfices qui résultent de leurs activités économiques;
- d'être des actrices reconnues et valorisées autant dans les actions de développement que les actions humanitaires.

3. Le cadre de référence sur le renforcement du pouvoir économique des femmes

3.1 Le constat de départ : la problématique

La pauvreté est un enjeu de société qui affecte les femmes et les hommes; mais ce sont les femmes, les jeunes femmes et les filles qui en sont le plus durement touchées. Elle entraîne une marginalisation et souvent une exclusion qui leur est spécifique. Les causes de leur pauvreté tiennent entre autres aux inégalités sociales et structurelles entre les femmes et les hommes.

Ces inégalités sont caractérisées principalement par un statut d'infériorité, des rapports de pouvoir inégaux et une discrimination systémique à tous les niveaux de la vie sociale, économique et politique à l'égard de l'ensemble de leurs droits civiques, économiques, sociaux et culturels. Ces inégalités, quelque soit le contexte culturel, sont accentuées par une division sexuelle du travail qui attribue aux femmes, aux jeunes femmes et aux filles, le fardeau des soins donnés aux enfants et à la famille comme étant intrinsèquement « féminin » et de surcroît, moins important et gratuit. Les coûts cachés de ce lourd fardeau sont multiples: moins d'opportunités au niveau de l'éducation, des emplois, des activités économiques, de la participation politique ou à la vie publique ainsi que moins de temps libre et de mobilité. On note également, une augmentation des risques de violence, une subordination et une dépendance économique, sociale et politique face aux hommes; ce qui a des conséquences sur les rapports de pouvoir au sein de la famille, dans la communauté, et dans la société en général.

L'impact des crises humanitaires n'est pas le même sur la vie des femmes et des hommes. Lors d'une crise ou d'un conflit, les discriminations basées sur le genre et les obstacles rencontrés par les femmes sont multipliés. Lorsque toutes les structures de protection et les réseaux familiaux et sociaux sont détruits, les facteurs de vulnérabilité augmentent drastiquement et les femmes en sont les plus affectées puisqu'elles portent en grande partie les responsabilités familiales et les soins.

Le renforcement du pouvoir économique des femmes est souvent crucial pour la survie et le relèvement des familles et est moteurs de résilience communautaire. Pour aller plus loin, une crise peut même constituer une opportunité pour elles. De l'instant où les barrières et les stéréotypes se brisent, les femmes peuvent, avec le soutien adéquat, dépasser les normes et finalement explorer les opportunités économiques et de nouveaux moyens de subsistance, autrefois réservés aux hommes.

Ces inégalités sont perpétuées par des normes sociales, des pesanteurs culturelles et religieuses ainsi que par une absence de volonté des agents situés dans des positions de pouvoir (soit politique, social, économique ou religieux) qui contribuent à maintenir le statu quo. Ces inégalités sont renforcées à la fois par les individus, les institutions et les systèmes dans lesquels les femmes, les jeunes femmes et les filles évoluent. Les inégalités sociales entre les femmes et les hommes entraînent, ainsi, une absence de reconnaissance des droits des femmes, un accès très restreint aux opportunités économiques et aux sphères de décisions. Ces formes de discrimination basées sur le genre sont souvent exacerbées par d'autres types de domination sociale basées sur l'âge, la classe sociale, l'origine ethnique, le handicap, les systèmes de castes, les effets des conflits ou des désastres naturels, entre autres. Ce cadre de référence tient compte du croisement de ces formes de discrimination sous l'angle du féminisme **intersectionnel**.

Lorsque nous parlons du renforcement du pouvoir économique des femmes, l'analyse intersectionnelle doit être appliquée afin de mieux adapter nos leviers d'intervention aux réalités différenciées que les femmes peuvent vivre.

Trois principes importants du concept d'intersectionnalité :

- « les différentes oppressions sont vécues simultanément et ne sont pas dissociables les unes des autres ;
- les systèmes d'oppression s'alimentent et se construisent mutuellement tout en restant autonomes ;
- les systèmes doivent donc être combattus simultanément et ne doivent pas être hiérarchisés (CQFD_AQOCI)¹. »

Les effets dévastateurs combinés de la pauvreté, de la discrimination et du manque d'opportunités affectent les femmes de multiples façons : **depuis leur situation économique** (niveau de revenus, droits d'accès à la propriété, accès au financement, etc.), **jusqu'à leur bien-être** (accès aux services de

.....
1. <https://aqoci.qc.ca/?-Ressources-sur-l-egalite-femmes-hommes->

santé et à l'éducation, etc.), **en passant par leurs aspirations, par la reconnaissance de leurs droits et leur pouvoir de décisions et par des conditions de vie plus équitables** (poids des tâches ménagères, capacité à obtenir un emploi stable ou à travailler à son propre compte, accès à une rémunération égale à celles des hommes qui effectuent des tâches similaires, etc.).

Bien que l'ensemble de ces facteurs limitatifs soit important, il est important de réaffirmer que le phénomène répandu des violences à l'égard des femmes constitue une **contrainte majeure** sur leur vie et dont les conséquences économiques sont considérables. Dans le monde entier, environ 35 pour cent des femmes ont subi des violences physiques ou sexuelles et la violence fondée sur le genre augmente dans les situations de conflit². Cette violence vient miner la confiance des femmes sur elles-mêmes et sur la société et entrave de façon dramatique leur capacité d'agir et de contribuer pleinement à la vie économique.

Les jeunes femmes, quant à elles, vivent une discrimination qui leur est spécifique et qui se vit sur plusieurs fronts :

- elles ont souvent des enfants en bas âge et des personnes âgées sous leur responsabilité, ce qui accentue encore plus leur charge de travail ;
- leur mobilité est plus souvent limitée que les femmes âgées dans un effort de contrôler leur sexualité et la "réputation" de leur mari et de la famille ;
- leur parole est plus limitée au niveau communautaire, au sein de la famille et même dans des espaces de femmes car la parole est souvent réservée aux femmes plus âgées ;
- elles ont des problèmes spécifiques de santé liés à la santé maternelle ;
- les jeunes femmes sont plus affectées par la violence basée sur le genre que les femmes plus âgées.

Les spécificités des besoins et des intérêts des jeunes femmes, comme tous les autres facteurs d'intersectionnalité, font qu'elles vivent la discrimination basée sur le genre d'une manière distincte, et donc, doivent être prises en compte dans toute intervention visant leur renforcement du pouvoir économique.

Qu'est-ce que la pauvreté

Nous définissons la pauvreté comme « une absence d'avoir, de pouvoir et de savoir »³.

La pauvreté n'est pas seulement le défaut **d'avoir** (revenus insuffisants ou irréguliers, accès limité à des ressources, etc.).

C'est aussi le défaut de **pouvoir** agir sur les conditions matérielles et de modifier de manière autonome son environnement.

Enfin, la pauvreté, c'est aussi le défaut de **savoir**, par manque d'éducation, d'information et de formations techniques nécessaires à l'action, et surtout par une capacité réduite d'agir en fonction des connaissances acquises.

.....
2. ONU femmes - Faits et chiffres, disponible en ligne à l'adresse : <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/humanitarian-action/facts-and-figures> (consulté le 23 janvier 2018)

3. Proverbe africain, tiré du *Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté*, République du Sénégal, 2006–2009, Dakar, 2006

Quelques faits :

Malgré des progrès indéniables, notamment en éducation et au plan de la représentation politique des femmes, il reste beaucoup de chemin à parcourir.

- En Asie du Sud-est et en Afrique sub-saharienne, les filles ont moins accès à l'école que les garçons, sont moins susceptibles de compléter le cycle d'éducation primaire et d'être alphabétisées à l'âge adulte.
- Les femmes ont nettement moins de chances que les hommes de participer au marché du travail, qu'il s'agisse d'avoir un emploi ou d'en rechercher un. En 2017, le taux d'activité mondial des femmes est un peu plus de 49 % (est inférieur de presque 27 points de pourcentage à celui des hommes).⁴
- Globalement, le taux de chômage des femmes se situe à 6,2 % et celui des hommes à 5,5 % en 2017, ce qui représente un écart de 0,7 point de pourcentage. En Afrique subsaharienne, le taux de chômage des femmes est de 8,7 % contre 6,5 % pour les hommes.⁵
- Lorsque les femmes sont dans l'emploi, près de 15 % des femmes sont des travailleuses familiales (c'est-à-dire des travailleuses indépendantes accomplissant des tâches dans un établissement géré par un parent), alors que ce statut ne concerne que 5,5 % des hommes. C'est dans les pays en développement, où près de 36,6 % des femmes sont des travailleuses familiales, contre seulement 17,2 % des hommes.⁶
- Les femmes gagnent moins que les hommes dans tous les secteurs et toutes les professions. Les femmes travaillant à temps plein gagnant entre 70 % et 90 % de ce que gagnent les hommes dans la plupart des pays.
- Globalement, les femmes sont surreprésentées dans les postes administratifs et de soutien (63 %) en comparaison avec les postes de direction (33 %). Dans 83 pays (sur 87 pour lesquels des données sont disponibles), les revenus des femmes sont de 3 % à 35 % inférieurs à ceux des hommes. Dans 39 pays, cet écart est d'au moins 20 %. Outre la ségrégation professionnelle, presque tous les marchés du travail se caractérisent par des écarts importants entre les sexes.⁸
- Les femmes agricultrices perçoivent une fraction des crédits alloués à l'agriculture et possèdent moins de droits économiques ainsi qu'un accès restreint aux ressources et aux opportunités économiques, notamment à la terre et aux facilités de crédit.
- La majorité des activités économiques des femmes se fait à très petite échelle, le plus souvent dans l'informel, avec des rendements réduits, en périphérie des activités économiques majeures.
- Les femmes consacrent en moyenne trois heures de plus par jour que les hommes au travail non rémunéré dans les pays en développement et deux heures de plus par jour que les hommes dans les pays développés; quand tout travail rémunéré et non rémunéré est considéré, les femmes travaillent plus longtemps que les hommes.⁹
- La mortalité maternelle est encore extrêmement élevée dans la plupart des pays en développement. Environ 99 % des décès maternels enregistrés dans le monde en 2015 sont survenus dans les régions en développement; l'Afrique subsaharienne représentant à elle seule 66 % des décès.¹⁰

D'autre part, les femmes assument le poids d'activités non rémunérées, souvent liées au problème d'accès à l'eau, aux ressources énergétiques, à l'absence de services sociaux dans la communauté et aux travaux dans les activités économiques du mari.

4. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---inst/documents/publication/wcms_557079.pdf

5. https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SI.UEM.TOTL.FE.ZS?locations=ZG&name_desc=false&view=chart

6. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---inst/documents/publication/wcms_557079.pdf

7. <https://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>

8. <http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2015/poww-2015-2016-summary-fr.pdf?la=fr&vs=1642>

9. https://unstats.un.org/unsd/gender/downloads/worldswomen2015_report.pdf

10. http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/204113/1/WHO_RHR_15.23_fre.pdf

Cette pauvreté structurelle vécue par les femmes se traduit par l'incapacité du système économique à rendre l'environnement favorable à l'accès et au contrôle, par les femmes, aux ressources, aux opportunités économiques et aux bénéfices qui en résultent. Cet état de fait entraîne une dépendance économique, une discrimination ainsi qu'une exclusion sociale, économique et politique néfaste pour les femmes ainsi que pour les communautés dans lesquelles elles évoluent. Ce sont de facteurs qui affectent non seulement les femmes et leurs communautés, mais aussi le développement économique des pays et la possibilité d'enrichir les marchés de l'emploi à travers la contribution des femmes.

Selon l'OIT, « l'analyse des écarts entre les sexes au travail, c'est-à-dire des écarts entre hommes et femmes par rapport au type d'emploi (par exemple les travailleurs familiaux, le travail à temps partiel, etc.), montre que le principal vecteur de ces différences ne repose pas sur la profession ni sur le secteur dans lequel les femmes travaillent, mais sur d'autres facteurs (tels que la discrimination ou l'éducation). Cela constitue un indicateur probant de l'impact significatif direct des normes sociales sur l'écart entre hommes et femmes dans l'emploi. »¹¹

3.2 Les résultats recherchés

Le renforcement du pouvoir, permet aux femmes, de se prendre en charge afin d'améliorer leur estime d'elles-mêmes, de remettre en question leur statut subordonné et d'influencer les décisions qui concernent leurs conditions et leur qualité de vie. Il s'applique tant aux processus qu'aux résultats du développement et permet de remettre en cause les relations inégalitaires et le contrôle accru du pouvoir dans diverses sphères de la vie. Le renforcement du pouvoir des femmes constitue, ainsi, un préalable essentiel à l'avancement politique, social, économique, culturel et environnemental de tous les peuples.

Nous définissons le pouvoir économique comme étant la **capacité des femmes à générer et à administrer des ressources suffisantes** pour assurer leur autonomie et leur épanouissement au sein de leur famille et de la communauté toute entière, ainsi que leur **pouvoir d'influer les processus décisionnels** au niveau des politiques économiques et au niveau de la vision et des priorités pour un développement juste et durable et ce, via des mouvements féministes forts et reconnus. Le pouvoir économique est, ainsi, étroitement lié aux droits économiques.

Avoir accès à l'égalité de droits, lorsque l'on participe au développement économique, signifie que les femmes puissent donc :

- Avoir accès à des opportunités et à des marchés rentables.
- Connaître et être en mesure de faire reconnaître leurs droits.
- Disposer de revenus substantiels et exercer du contrôle sur l'utilisation de ces revenus.
- Participer et influencer les décisions économiques de leur famille et de leur communauté.
- Participer et influencer les politiques économiques et la vision et les priorités de développement.
- Participer et influencer les décisions sur les activités qui visent leurs moyens de subsistance après une crise humanitaire.
- Être propriétaires de la terre, de leur demeure, d'entreprises individuelles ou collectives.

.....

11. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---inst/documents/publication/wcms_557079.pdf

- Avoir un pouvoir d'achat et une capacité d'épargne.
- Avoir facilement un accès et un contrôle à des ressources techniques, financières (du crédit) et technologiques.
- Avoir accès à l'information, l'éducation et aux formations techniques.
- Occuper des emplois décentement rémunérés et dans des conditions sécuritaires.
- Avoir accès à des salaires égaux et des possibilités d'améliorer leurs positions.
- Bénéficier d'un environnement où les soins non rémunérés sont vus comme étant une co-responsabilité assumée autant par les femmes que les hommes.
- Bénéficier d'un système de marchés où tous les acteurs reconnaissent les femmes en tant qu'entrepreneures, employées et consommatrices et offrent un environnement favorable à leur inclusion.
- Bénéficier d'un environnement où les attitudes et les croyances (des femmes et des hommes) ne sont pas discriminatoires par rapport au statut, aux droits, aux responsabilités et aux capacités des femmes.
- Bénéficier d'un environnement communautaire où les produits et services répondent aux besoins des femmes et des jeunes femmes.
- Bénéficier d'un environnement sécuritaire, non violent et où leur mobilité est respectée et valorisée.
- Bénéficier d'un environnement où les femmes et les jeunes femmes puissent exercer et jouir de « leurs pouvoirs ».

Nous supposons que si les femmes atteignent des résultats dans ces domaines, leurs conditions et leurs statuts de vie (ainsi que celles de leur famille et de leur communauté) seront améliorées :

- **Les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes, quels que soient leur origine sociale, seront plus égalitaires.**
- **Les femmes et les jeunes femmes** seront davantage autonomes, mobiles, reconnues, informées, écoutées, revendicatrices, organisées et leurs droits seront mieux respectés.
- **Elles seront davantage en mesure de contribuer et d'influencer les processus de changements** qui les concernent ainsi que ceux de leur famille et de leur communauté.
- **Elles auront plus d'opportunités de participer à la vie publique au niveau communautaire, national, et international et aux instances décisionnelles** qui peuvent toucher leurs propres besoins, leurs droits et le développement.
- **Les systèmes de marché** dans lesquelles les femmes et les jeunes femmes opèrent **seront plus inclusifs.**

Nous le voyons, lutter contre la pauvreté, en particulier celle des femmes, n'est pas une lutte purement économique. Elle exige des changements dans les rapports de pouvoir d'ordre économiques mais aussi politique, social et culturel. Les programmes de développement et humanitaires doivent être cohérents, adaptés et accompagnés d'un financement conséquent. Cette lutte exige également une **implication des hommes à travers des masculinités plus co-responsables, démocratiques et conscientes de l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes comme un objectif bénéfique pour toute la société.**

3.3 Le cadre d'intervention: les bases et les leviers fondamentaux sur lesquels agir

Le CECI propose un cadre d'intervention (aussi utilisé lors des phases de relèvement après une crise humanitaire), visant précisément le renforcement du *pouvoir économique des femmes via le renforcement des capacités des différents acteurs du développement*. Ce cadre s'articule autour de 3 composantes :

COMPOSANTES	OBJECTIFS
<p>1. La capacité d'agir des femmes à travers les dimensions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Avoir (pouvoir de)• Savoir et savoir-faire (pouvoir de)• Vouloir (pouvoir intérieur)• Pouvoir positif (pouvoir de, pouvoir intérieur et pouvoir avec)	<p>Améliorer les compétences des acteurs à renforcer le pouvoir des femmes à avoir confiance en soi, à avoir accès, à avoir le contrôle, à influencer, à générer et à administrer des ressources et à stimuler la demande de services dans les systèmes de marché.</p>
<p>2. La capacité de l'environnement familial et communautaire à être réactif aux besoins et aux intérêts des femmes.</p>	<p>Appuyer les acteurs à développer des stratégies permettant de transformer les normes sociales qui empêchent la mobilité et l'accroissement des revenus des femmes.</p>
<p>3. La capacité du système de marché à rendre l'environnement économique (formel et informel) favorables aux femmes.</p>	<p>Accompagner les acteurs et les actrices à mieux adapter leur structure organisationnelle et leur offre de services (produits et services) de manière à ce qu'ils-elles puissent mieux répondre aux besoins, aux intérêts et à la sécurité des femmes.</p> <p>Appuyer les acteurs et les actrices à rendre « l'environnement institutionnel » plus favorable et inclusif pour les femmes.</p>

En regard de ces **composantes et objectifs**, les différents acteurs du marché peuvent donc jouer un rôle dans le processus de renforcement du pouvoir économique des femmes. Les projets ne peuvent toutefois pas couvrir tous les objectifs à la fois et particulièrement dans un contexte de projets humanitaires. Ils chercheront, ainsi, à agir sur les leviers les plus stratégiques selon le contexte et les opportunités, tout en développant les synergies nécessaires et des interventions concertées avec d'autres acteurs dans le milieu.

Les différents types de pouvoirs positifs :

- **Avoir (pouvoir de)**
 - C'est le pouvoir économique renforcé en termes de bénéfices matériels (revenus, terre, outils, technologies, etc.), de services (crédit, information, formation, éducation, santé, marché, etc.), d'un état de bonne santé générale et de temps.
- **Savoir et savoir-faire (pouvoir de)**
 - Ce sont les connaissances ou les compétences pratiques et intellectuelles qui sont renforcées et l'application/adaptation de ces connaissances/compétences en action ou en ressources.
- **Vouloir (pouvoir intérieur)**
 - C'est la capacité et la volonté de faire soi-même des choix concernant son avenir tout en étant consciente des enjeux/opportunités présents et futurs. « Le concept "vouloir" comprend également deux éléments : l'état d'esprit (être) et la capacité de l'utiliser vers l'autre (savoir-être) ». ¹²
- **Pouvoir (pouvoir intérieur et pouvoir avec)**
 - C'est la possibilité réelle de prendre des décisions (pour soi et parfois pour d'autres personnes dans les moments où l'arbitrage est nécessaire), d'assumer sa responsabilité envers ses choix, d'être libre dans ses actes/paroles et d'utiliser librement ses ressources (avoir, savoir, vouloir).

.....
12. L'approche de l'empowerment des femmes: Un guide méthodologique_Juin 2007

Afin que ces composantes/objectifs deviennent opérationnels, **11 leviers d'intervention** viennent préciser les actions potentielles à entreprendre.

LEVIERS D'INTERVENTION	APPROCHES PORTEUSES OU THÉMATIQUES D'INTERVENTION AFIN DE RENFORCER LES COMPÉTENCES DES PARTENAIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT OU L'ADAPTATION DE PROGRAMMES/ACTIVITÉS
<p>1</p> <p>Renforcement de la capacité et du pouvoir d'agir des femmes (capacité à effectuer leurs propres analyses, prendre leurs propres décisions, définir leurs propres actions et remettre en question les normes socioculturelles)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Ateliers pour le renforcement de la confiance et du leadership des femmes.• Stratégies de maintien des filles à l'école et d'accès des femmes aux programmes d'alphabétisation et d'éducation.• Sensibilisation sur le statut légal et les droits à l'intention des femmes.• Accompagnement/appropriation pour une prise en charge socio-économique des actrices/femmes impliquées.• Sensibilisation et participation active des femmes dans la prévention des risques et des désastres et des plans de contingence en cas de catastrophe.
<p>2</p> <p>Sensibilisation sur les rapports de pouvoir inégaux entre les femmes/hommes</p>	<ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation/information sur les rapports femmes/hommes auprès des femmes, des hommes, des filles et des garçons.• Sensibilisation/information sur les enjeux femmes/hommes auprès des différents acteurs du marché.• Sensibilisation/information sur les besoins/intérêts spécifiques des femmes auprès des acteurs du marché.• Sensibilisation/information sur la situation des rapports femmes/hommes (avant la crise et après la crise) auprès des acteurs du marché dans un contexte d'urgence.
<p>3</p> <p>Travailler « avec » et « sur » les hommes et les garçons (travailler avec les hommes dans une perspective de transformation des rapports inégalitaires entre les femmes/hommes)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation auprès des hommes et des garçons visant le changement d'attitudes vers plus d'égalité, incluant des programmes de sensibilisation par les pairs :<ul style="list-style-type: none">– construction de masculinités alternatives engagées avec l'éducation des enfants, la coresponsabilité au foyer et l'élimination de la violence ;– construction de masculinités positives afin que les hommes deviennent des alliés en cas d'un conflit ou d'une crise humanitaire (responsabilités familiales partagées, diminution des violences basées sur le genre en contexte de crise, etc.).• Stratégies pour impliquer les hommes et les garçons dans des actions de promotion de l'ÉFH.

LEVIERS D'INTERVENTION

APPROCHES PORTEUSES OU THÉMATIQUES D'INTERVENTION AFIN DE RENFORCER LES COMPÉTENCES DES PARTENAIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT OU L'ADAPTATION DE PROGRAMMES/ACTIVITÉS

4

Transformation des normes sociales discriminatoires

(stratégies permettant de responsabiliser le milieu familial, communautaire, le milieu de travail et le gouvernement)

- Intervention et sensibilisation sur les VSBG et LGBTQI à l'intention des femmes, des hommes, des filles et des garçons.
- Sensibilisation sur les VSBG et LGBTQI en milieu de travail.
- Stratégies favorisant la prestation de services de garde d'enfants en général ainsi que ceux qui sont liés à des possibilités en matière d'éducation et d'emploi.
- Stratégies favorisant la redistribution des tâches domestiques et des activités de soins non rémunérées entre les femmes et les hommes, les gouvernements, le secteur privé, les collectivités et les ménages.
- Stratégies d'investissement dans des infrastructures qui réduisent le temps de travail des femmes.
- Stratégies de plaidoyer afin d'améliorer les conditions de travail des femmes (incluant la durée de congé de maternité et de paternité) et, les infrastructures locales (transport, réseaux d'assainissement et d'approvisionnement en eau, électricité).

5

Participation des femmes aux décisions économiques

- Formations sur la maîtrise des lois, mécanismes et procédures législatives.
- Stratégies visant des mesures d'actions positives favorisant l'augmentation de la participation des femmes dans les sphères de décision.
- Formations pour le renforcement du pouvoir de décision, d'influence et de représentation politique.
- Sensibilisation pour valoriser la présence des femmes à la tête d'entreprises et au sein d'instances de prise de décisions.
- Appui à la mobilisation et à la sensibilisation des décideurs.
- Inclure les femmes dans la planification, la mise en œuvre et le suivi/évaluation d'activités de relèvement économique après la phase d'urgence d'une catastrophe.

6

Accès/contrôle sur les ressources et opportunités dans le marché

(outre la propriété foncière)

- Stratégies d'accès aux intrants (technologies de l'information et des communications, la machinerie, les matières premières, les semences et les engrais).
- Stratégies pour l'accès aux investissements, aux opportunités dans le marché.
- Stratégies pour un meilleur accès aux divers réseaux d'information, de communication, d'apprentissage et de réseautage.
- Stratégies pour l'accès aux prêts, à l'épargne et autres produits et services financiers (recapitalisation, assurance, crédit-bail), en particulier dans les zones rurales.

LEVIERS D'INTERVENTION

APPROCHES PORTEUSES OU THÉMATIQUES D'INTERVENTION AFIN DE RENFORCER LES COMPÉTENCES DES PARTENAIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT OU L'ADAPTATION DE PROGRAMMES/ACTIVITÉS

7

Accès/contrôle sur la terre et les droits de propriété

- Stratégies d'accès à l'information sur le droit foncier et le droit de propriété des femmes.
- Stratégies visant l'extension du droit foncier et du droit de propriété des femmes.
- Stratégies permettant d'assurer que les femmes ne soient pas dépossédées de leurs terres familiales après une catastrophe ou un conflit.

8

Création d'emplois et développement d'entreprises

- Stratégies d'accès à l'emploi décent.
- Stratégies d'accompagnement entrepreneurial (individuel ou collectif) adaptée aux besoins et aux conditions des femmes.
- Stratégies favorisant le travail des femmes dans des milieux traditionnellement masculins.
- Stratégies de renforcement des capacités techniques, organisationnelles, entrepreneuriales, etc., adaptée aux besoins et aux conditions des femmes.
- Stratégies permettant le développement de compétences transversales à l'employabilité et à l'entrepreneuriat.
- Formations d'éducation à la santé au travail.
- Stratégies favorisant la relève (implication et engagement des jeunes femmes) en milieu de travail.

9

Renforcement des organisations, réseaux et mouvements de femmes

- Stratégies de renforcement organisationnel, d'appui à la concertation et à la mise en réseau des organisations féminines.
- Stratégies d'appui à la concertation et à la mise en réseau communautaire ou commercial (local, national, international).
- Stratégies de renforcement des capacités de plaidoyer et de négociation.
- Intégration et formation des groupes de femmes aux modalités de réponses humanitaires comme partenaire de mise en œuvre.

10

L'offre de produits et services

(structures organisationnelles et offre de produits/ services répondant aux besoins, aux intérêts et à la sécurité des femmes/ jeunes femmes).

- Appui au développement organisationnel sensible à l'ÉFH, des acteurs du marché, qui inclut :
 - les besoins des femmes en termes de produits et services ;
 - les enjeux du harcèlement sexuel, de la discrimination, la sécurité au travail, le statut, la protection et les avantages rattachés à la fois au travail régulier et au travail atypique (travail occasionnel, temporaire, saisonnier, à forfait, à temps partiel et migrant).
- Sensibilisation et institutionnalisation de l'ÉFH en milieu organisationnel (acteurs du marché).

LEVIERS D'INTERVENTION

APPROCHES PORTEUSES OU THÉMATIQUES D'INTERVENTION AFIN DE RENFORCER LES COMPÉTENCES DES PARTENAIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT OU L'ADAPTATION DE PROGRAMMES/ACTIVITÉS

11

Environnement favorable et dialogue politique

(amélioration du cadre institutionnel pour des lois, politiques et institutions qui appuient l'autonomisation et la sécurité économiques des femmes/jeunes femmes, ainsi que leurs droits)

- Stratégies d'appui à la réforme de lois et de règlements nuisant à la capacité des femmes/jeunes femmes de travailler et de posséder ou de contrôler des terres ou des biens, un héritage ou d'autres actifs économiques et ressources de production.
- Stratégies pour renforcer la capacité institutionnelle des organismes gouvernementaux voués au développement économique et à la condition féminine.
- Stratégies permettant de réduire les préjugés sexistes dans les processus nécessaires au démarrage et à la croissance d'une entreprise, y compris l'enregistrement et l'obtention de licences et de permis.
- Stratégies de renforcement des capacités des réseaux et associations féminines travaillant à améliorer l'accès et le contrôle des femmes aux ressources/opportunités présentent dans le système de marché.
- Stratégies de soutien à la représentation politique, à la mobilisation des femmes.
- Programme/activité de sensibilisation des décideuses et décideurs.
- Appui au développement de propositions sur le renforcement politique des femmes.
- Stratégie permettant l'inclusion des femmes et des groupes de femmes dans la résolution de conflits (communautaires/nationaux) et les processus de paix.